

Conseil Communautaire
Compte-rendu de la séance du 16.09.2021 à Novéant-sur-Moselle

Membres du Conseil : 71

Présents : 44

Pouvoirs : 8

Votants : 52

Excusé non représenté : 1 - Excusé représenté : 2 - Absents : 16 - Nombre de communes représentées : 34

Liste des présents en annexe

1- Vie Institutionnelle de la CCM&M

➤ **Désignation du secrétaire de séance et validation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 24.06.2021**

Frédéric LEVEE est désigné secrétaire de séance

La délibération est adoptée à l'unanimité

2- Services à la population – Petite enfance / enfance / jeunesse

La délibération portant sur la modification des tarifs périscolaires à 1 € - uniquement sur le temps du repas - pour les familles dont le Quotient familial est inférieur ou égal à 800 € par convention avec l'État est adoptée à l'unanimité

3- Services à la population – attractivité culturelle

➤ **Lecture publique – Médiathèque intercommunale :**

18h50 : arrivée de Stéphanie JACQUEMOT

Proposition de signer une convention d'une durée de 1 an, sur les mêmes bases que les précédentes (cf annexe), avec 1 montant maximum de subvention de 36 000€ (maintien des engagements intercommunaux)

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 1 abstention

➤ **Culture - Contrat Territorial Educatif Artistique et Culturel :**

Développement culturel - le CTEAC, un levier pour le territoire

Débat

4- Services à la population – Construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie

Dépenses		Recettes	
Coût de parcelle	200 000 €	Financeurs	Montant sollicité
Coût de construction	2 217 250 €	DETR	200 000 €
		Décret de 1993 (18% du coût plafond)	200 000 €
		CCMM	2 017 250 €

Augmentation des coûts initiaux de construction par rapport au précédent chiffrage par Meurthe-et-Moselle Habitat :

- Tension du marché de la construction et du renchérissement des matériaux
- Nouvelles normes thermiques

DEPENSES	2 417 250 €	RECETTES	2 417 250 €
----------	-------------	----------	-------------

La délibération est adoptée à l'unanimité :

- Approuvant la candidature au fonds friches et inscription du projet dans le cadre du PTRTE afin d'obtenir des financements complémentaires de l'Etat et du Conseil Régional Grand Est
- Autorisant le président à signer tous documents y affairant

5- Développement économique

➤ « Entrepreneuriat au féminin » :

EPCI	Montant de la participation 2020	%	Subvention demandée par ALACA
CC Bassin de Pont-à-Mousson	87 140 €	34,86%	2 091,36 €
CC Bassin de Pompey	84 309 €	33,72%	2 023,42 €
CC Mad & Moselle	40 762 €	16,30%	978,29 €
CC Seille et Grand Couronné	37 789 €	15,12%	906,94 €
TOTAL	250 000 €	100,00%	6 000,00 €

La délibération est adoptée avec 2 voix contre et 6 abstentions

➤ Auberge de Flirey – nouveau bail commercial :

Intégration d'une clause de préférence dans le bail : possibilité pour le futur locataire d'être prioritaire dans l'achat du bien immobilier aux termes des échéances triennales du bail commercial

Débat

6- Solidarité – Insertion professionnelle

➤ Développement durable – gestion des déchets :

Proposition de signer une convention de partenariat avec l'association Solidarités Nationales et Internationales d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2021

La délibération est adoptée à l'unanimité

Proposition d'autoriser le Président à négocier et signer une convention de partenariat plus globale autour d'objectifs partagés dans le cadre de l'ensemble des interventions communes sans engagement financier.

19h50 : départ de Dominique KNOBLOCH

La délibération autorisant le Président à finaliser le projet de convention de partenariat et à la signer est adoptée à l'unanimité

➤ Inclusion numérique – Défi insertion :

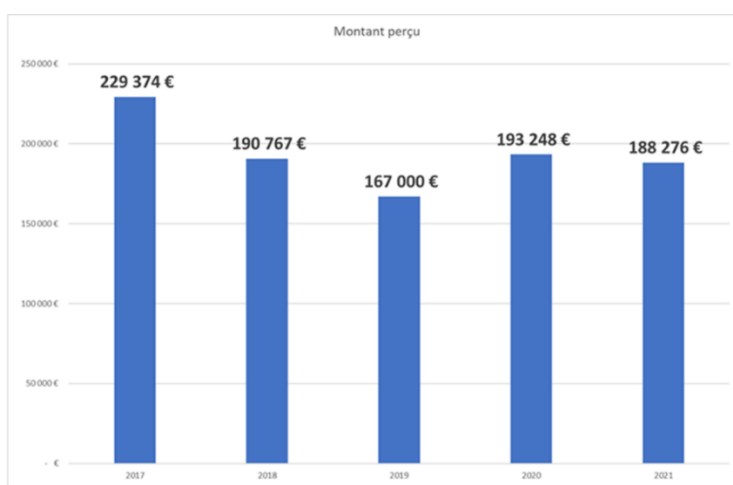
La délibération est adoptée à l'unanimité

7- Finances publiques

➤ Majoration de la Taxe sur les Surfaces Commerciales pour 2022 :

Évolution coefficient et produit

	Montant perçu	Coefficient
2017	229 374	1,00
2018	190 767	1,05
2019	167 000	1,05
2020	193 248	1,10
2021	188 276	1,15



La délibération est adoptée à l'unanimité

➤ Décisions Modificatives N°2 :

La délibération approuvant les modifications budgétaires concernant le budget Ordures Ménagères et Budget Général est adoptée à l'unanimité

➤ **Autorisation de prélèvement – Locataires CCM&M :**

La délibération est adoptée à l'unanimité autorisant :

- La mise en place des prélèvements
- Le président à signer tous documents y afférant

8- Questions diverses

- **Gestion de la CCM&M – changement de lieu :** prochain Conseil Communautaire le 21 octobre 2021 à 18h30 à THIAUCOURT-REGNIEVILLE (salle La Loco) en présentiel

La délibération est adoptée à l'unanimité

20h20 : l'ordre du jour est levé

Gilles SOULIER
Président de la CCM&M

Frédéric LEVEE
Secrétaire de séance